



**Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 02 au
Conseil de Formation Départemental
du 14 septembre 2023**

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de formation,

Alors que la formation continue était largement choisie par les personnels, elle est maintenant de plus en plus vécue comme une contrainte. Les personnels rejettent les formations hybrides. Ils n'acceptent pas d'être renvoyés à se former seuls, chez eux, en « auto-formation » avec du travail à retourner. La FNEC FP-FO revendique une formation continue choisie qui réponde aux demandes et besoins des personnels.

Dans le plan national de formation et les plans académiques qui en découlent, les formations incluant des contenus disciplinaires sont presque inexistantes au profit de formations visant à accompagner les contre-réformes du ministère, rejetées par les personnels. Les formations sont maintenant bien souvent imposées, dans la logique de l'accompagnement PPCR, ou en lien avec les évaluations d'écoles et d'établissements, dispositifs dont les personnels n'ont pas voulu. Elles peuvent également être à destination de « publics désignés ».

C'est notamment le cas des « plans maths/français » qui imposent les formations en « constellations » que nous combattons, avec la logique de formation « par les pairs », qui cherche à imposer des visites dans les classes en dehors de tout cadre réglementaire et statutaire. Ce sont avant tout des formations-formatages pour imposer les contre-réformes !

Des formations rémunérées sont proposées, voire imposées, en dehors des temps réglementaires de service. En particulier, pendant le temps des vacances comme si les personnels n'avaient pas assez de travail, n'étaient pas assez épuisés. La FNEC FP-FO a voté contre cette possibilité et exige l'arrêt immédiat des formations en dehors du temps de service. Comme du pacte, les personnels n'en veulent pas !

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications : droit à une formation continue sur le temps de service, de qualité, sur des contenus choisis par les personnels, qui sont les mieux à même de connaître leurs besoins. Les recrutements nécessaires doivent être effectués pour que les remplacements puissent être assurés.

En particulier, alors que le ministre envisage un retour au recrutement niveau licence (ou bac, on ne sait plus trop) pour le premier degré, il serait bien inspiré de revenir également à une vraie formation pour les stagiaires sous statut de fonctionnaire, avec des stages en responsabilité dans les classes, ce qui permettraient aux titulaires de participer à nouveau à des stages longs choisis.